

## Le bon réflexe sur le lieu du crime

### Appelez la Police !

Attendez l'arrivée des policiers. Ne touchez à rien pour ne pas effacer de traces et pour ne pas abandonner les vôtres sur le lieu du crime.

Ne rangez rien avant que toutes les traces soient sécurisées par la police scientifique.

N'altérez pas le lieu du crime. Ne touchez pas aux objets, même pas à ceux qui ne vous semblent pas importants.

Ne jetez rien, même pas des restes alimentaires, des cendres, des ordures ou des liquides.

N'activez en aucun cas la chasse de la toilette, n'ouvrez pas les robinets et ne déposez pas de vêtements.

Ne fumez pas sur le lieu du crime et ne jetez pas votre mégot.

Restez attentif: notez la présence et les allers et venues de tierces personnes sur le lieu du crime. Ces indications peuvent être d'une grande importance pour les besoins ultérieurs de l'enquête.

Interdisez l'accès au lieu du crime aux badauds, mais aussi à vos connaissances.

Garez votre propre véhicule en dehors de l'enceinte du lieu du crime. Sinon vous pourriez effacer les traces pneumatiques du moyen de transport du cambrioleur.

**- Aktiv fir mei Secherheet -**

# 113

[www.police.lu](http://www.police.lu)



La lutte contre les cambriolages:  
une priorité policière!



## Que fait la Police ?

Pour nous la lutte contre le cambriolage est une priorité.

L'analyse criminelle locale, régionale ou nationale nous indique clairement les points noirs.

Ils constituent le point de chute pour notre action de prévention: nous patrouillons (en véhicule siglé et banalisé). Nous fournissons un effort d'information soutenu, par un contact intensif avec tous les partenaires, qui peuvent être les citoyens, l'autorité locale ou tout autre acteur social. Les moyens mis en œuvre peuvent aller du matériel d'information mis à la disposition du public, jusqu'à la réunion avec la population et avec l'autorité locale.

La Police veille pour que vous puissiez passer vos vacances en toute tranquillité.

Faites-nous part de votre absence prolongée, en vous adressant à votre commissariat de proximité.

Laissez-nous vos coordonnées et celles d'une personne de contact et la Police passera régulièrement devant votre domicile, de jour ou de nuit, pour vérifier si tout est en ordre.



## Et en cas de ...?

### La police technique à l'avant pointe !

Si, en dépit de toutes les précautions prises, le malheur arrive quand même, les spécialistes passent à l'action.

Selon le cas de figure, les enquêteurs travailleront en uniforme ou en civil.

Ces policiers peuvent appartenir à un commissariat de proximité, à un centre d'intervention, au Service de Recherche et d'Enquête Criminelle ou au Service de Police Judiciaire.

Dans tous les cas les moyens de police technique seront à la base de leur travail d'enquête.

Le lieu du crime est la carte de visite du cambrioleur.



## Les traces peuvent

- provenir directement du corps humains (empreintes digitales, tâches de sang, morsures, cheveux, salive, sperme, odeurs...)
- être d'origine vestimentaire (empreintes de souliers, empreintes de gants, textiles...)
- avoir été transportées par le cambrioleur sur le lieu du crime (mottes de terre, cheveux d'une tierce personne, poils d'un animal, résidus de peinture...)
- provenir des outils utilisés (d'un tournevis, d'un pied de biche, des pneus, traces de poudre, traces de soudure...)
- être des objets délaissés par l'auteur (outils, vêtements, emballages, moyens de transport ...)

